

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation 18/06/2019	Nombre de membres en exercice : 11
	Nombre de membres Présents : 7
	Nombre de membres Absents : 4
Date Affichage 18/06/2019	Nombre de procurations : 0
	Nombre de votants : 7

Séance du 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : LOOS P., BRILLIARD M., GOMES D., PERARNAUD C., DOUMERGUE F., CHEVRIER C., POROLI F.

Absents excusés : VERGES B., CICCARIELLO C.

Absents : LOPEZ MT., MIRAN P.

**Objet de la Délibération :**

**RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES  
TRANSFÉRÉES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil Municipal du rapport de la CLET du 27 mai 2019, réunion qui a eu lieu afin de définir l'évaluation des charges transférées de la compétence « promotion du tourisme ».

M. le Maire propose de valider ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport proposé.

Le rapport de la CLET sera joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 27 juin 2019

  
Le Maire  
LOOS

## Rapport Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - CLECT

Lundi 27 mai 2019 – Communauté de communes Pyrénées catalanes

### Personnes présentes, membres de la CLECT (11):

Jean Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Jean Luc MOLINIER, Jean Louis LACUBE, Joëlle CORDELETTE, Daniel MARIN, Lydie BLONDEAU, Philippe LOOS, Jean Pierre INGLES, Antoine TAHOCES, Michel POUDADE

### Personnes présentes, n'ayant pas pris part aux décisions :

Alain BOUSQUET, Mathieu ALTADILL

### Ordre du jour :

- Evaluation des charges transférées compétence « promotion du tourisme »
- Vote
- Questions diverses

### Rapport de la CLECT :

- **Fonctionnement CLECT**

Le Président de la Communauté de communes explique le rôle de la CLECT qui est de proposer une évaluation des charges transférées.

Il explique que le rapport de la CLECT doit ensuite être validé par les communes et par la Communauté de communes selon les règles de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 28/06/2019

ID : 066-216600825-20190625-2019\_D042-DE

- Evaluation des charges transférées de la compétence « Promotion du tourisme »

Commune	Montant de la charge transférée annuelle
Matemale	12 468 €
Formiguères	26 000 €
Les Angles	160 000 €
Bolquère	242 740 €
Mont Louis	48 075 €

Les autres communes étant à 0 €.

Antoine Tahoces précise que pour l'année 2019, la compétence étant gérée par la Communauté de communes qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, il est nécessaire de proratiser selon les dépenses du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019.

Ainsi, le tableau suivant présente la proratisations pour le second semestre 2019

Commune	Montant de la charge transférée annuelle
Matemale	5 909 €
Formiguères	13 000 €
Les Angles	80 000 €
Bolquère	121 370 €
Mont Louis	24 045 €

La Commune d'Eyne et de Saint Pierre dels Forcats ainsi que Mont Louis font part de leur intérêt de travailler, au niveau de la Communauté de communes, un point info « Mont Louis – Cambre d'Aze en Pyrénées catalanes » et non plus « Mont Louis en Pyrénées catalanes » afin d'augmenter le budget pour la promotion de « Mont Louis – Cambre d'Aze ». Les communes de Saint Pierre dels Forcats et d'Eyne, en partenariat avec Mont Louis, feront une proposition à la Communauté de communes pour de nouvelles charges transférées de la part de Saint Pierre Dels Forcats et d'Eyne.

- Vote des évaluations des charges transférées et des proratisations pour l'année 2019

Antoine Tahoces soumet au vote les montants des charges transférées :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Antoine Tahoces soumet au vote les proratisations pour l'année 2019 (1<sup>er</sup> juillet – 31 décembre) :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

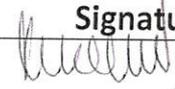
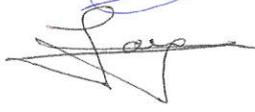
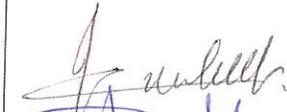
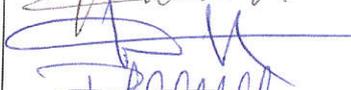
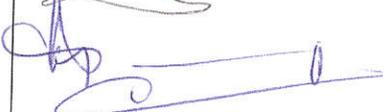
Antoine TAHOSES

Président de la CLECT

Communauté de communes Pyrénées catalanes

## CLECT du 27 mai 2019

### Col de la Quillane – La Llagonne

Nom, Prénom	Commune	Signature
Bémelin J. Louis	Font. Romeu	
GARCIA Michel	MATEMALE	
MOLINIER Jean Luc	St Pierre des Forcats	
LACUBE Jean Louis	les Angles	
CORDELETTE Joëlle	Font. Louis	
MARIN D.	Pyralade	
BLONDEAU Lydie	Eyne	
Ross Guilibe	Forniguères	
TINGLET P. Pierre	Bolquere	
TAHOUS Antoine	Sansa	
TOUDADE Michel	le Angles	
ACTAYU Nothier	DGR Cdc	